



Apparition de salpêtre sur les murs extérieurs

Par Inmcbb

Bonjour,

J'ai fait construire une maison qui a été livrée il y a 2 ans et 2 mois. J'ai perdu mon travail depuis.

En décembre 2020, j'ai constaté l'apparition de salpêtre sur les murs extérieurs. Les 4 conducteurs de travaux qui se sont succédés m'ont assuré qu'une ceinture d'étanchéité n'était pas utile malgré la construction dans une cuvette.

Je souhaiterais savoir si je me peux me retourner contre le constructeur et invoquer la garantie décennale.

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement